



PROCES VERBAL

De la réunion du Conseil Municipal du
Jeudi 29 décembre 2022

Le Jeudi vingt-neuf décembre 2022 à 18 h 00, le Conseil Municipal s'est tenu en mairie sous la présidence de M. Ludovic LEGGERI, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 23 décembre 2022 et affichée à son lieu habituel en mairie le 23 décembre 2022.

Etaient présent-e-s :

Mesdames Evelynne FRANK ; Hélène MAXANT et Catherine JUIN.

Messieurs Ludovic LEGGERI ; Jean-Luc ERB ; René MATHIOT ; Alain LAFONTAINE ; Olivier DAVID ; Gilles PRETAT et Christophe CHILLET.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent-e-s excusé-e-s : Mesdames Anne RIVOAL ; Magali QUIRING ; Christine LODEWYCK GRANGER et Laetitia ASCHBACHER.

Messieurs Romuald HEILLIG ; Jacques CHENET et Gilles LAFLEUR.

Absent-e-s non excusé-e-s : néant.

Pouvoirs : Monsieur Jacques CHENET à Madame Hélène MAXANT ;
Madame Christine LODEWYCK GRANGER à Monsieur Olivier DAVID ;
Madame Magali QUIRING à Monsieur Gilles PRETAT ;
Madame Anne RIVOAL à Monsieur Alain LAFONTAINE.

Présents : 10

Votants : 14

La séance est ouverte à 18 h 00

Ordre du jour :

- 1- Nomination du secrétaire de séance ;
- 2- Vente de la grange

1 - Nomination du secrétaire de séance

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal :

NOMME Monsieur Gilles PRETAT en qualité de secrétaire de séance.

2 – Vente de la grange

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CHILLET.

Monsieur CHILLET explique les modalités et conditions de la vente du bâtiment.

Monsieur le Maire signale que le potentiel futur acheteur est présent dans le public de ce Conseil Municipal.

Monsieur CHILLET informe qu'un questionnaire a été fourni aux élus, dont le retour a donné les conditions de ventes de la grange à savoir une création de 3-4 appartements à vocation d'habitation. Il ajoute que suite au retour de ce questionnaire, des agences ont été consultées pour annoncer la mise en vente de ce bien. De cette mise en vente est revenue, au travers de l'agence Stéphane Plaza, une proposition d'achat présentée ce jour.

Monsieur le Maire précise que le prix d'achat est de 150 000 €, à savoir le prix affiché, ainsi qu'une acceptation des conditions fixées par le Conseil Municipal.

Monsieur CHILLET rappelle qu'il s'agit donc d'un projet de création de 3-4 appartements à vocation d'habitation, que les porteurs de projet sont un jeune couple avec enfant qui souhaite également y installer leur habitation principale, et qui, en parallèle, ont fait une demande de parcelle sur la zone artisanale pour y implanter leur entreprise.

Monsieur le Maire ajoute qu'au vu du projet global d'implantation, les élus ne pouvaient pas rêver d'un projet plus adapté au développement de la Commune.

Madame Maxant précise qu'au niveau du prix, il s'agit de 150 000 € en comptant les frais d'agence, mais que cela donne 140 000 € net vendeur à terme.

Monsieur le Maire informe que trois entrepreneurs de la Commune sont allés visiter le bien sans donner suite. Il ajoute que le groupe de travail a été fait et les comptes-rendus ont été envoyés à chacun.

Monsieur CHILLET ajoute que les diagnostics obligatoires ont été réalisés, que le terrain n'est pas vendu en totalité et est en cours de découpage

Après délibération et à la majorité (1 contre), le conseil municipal :

ACCEPTE la proposition d'achat formulée pour l'acquisition de la grange.

AUTORISE le Maire à signer tout document en rapport avec cette vente et à régler toutes les démarches administratives nécessaires à sa conclusion.

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 18H08.

Monsieur Gilles PRETAT,
Secrétaire de séance

M LEGGERI Ludovic,
Maire